

Document établi d'après un original du Drop-In - Neuchâtel au format powerpoint

La Prévention c'est quoi ? pour qui ?

Intervention Valérie Wenger-Pheulpin - Drop-In - Neuchâtel

1 La dépendance

2 La drogue Définitions : Qu'est-ce qu'une drogue ?

C'est un produit, une substance qui a un effet psychotrope (donc qui agit sur le cerveau) qui peut provoquer une dépendance (physique ou psychique) qui est légal (alcool, cigarette) ou illégal (cannabis, héroïne, cocaïne, ecstasy, amphétamines, etc.)

3 Qu'est ce que la dépendance :

Etre dépendant, c'est avoir besoin de... 2 formes de dépendances: - Physique - Psychique Quelques exemples de dépendances : Physique : la nourriture, l'héroïne, la nicotine, etc. Psychique : la TV, l'ordinateur, le chocolat, la cigarette, le cannabis, l'héroïne, etc.

4 Les usages, types de consommations

La consommation dite récréative : c'est le verre de vin de temps en temps, pour le plaisir, pour faire la fête. C'est la cuite de la fête des vendanges, etc.
C'est le joint fumé en groupe lors d'un concert ou d'une fête, etc.

5 Types de consommations (suite)

A l'autre extrémité, il y a la dépendance : Consommations quotidiennes
Consommations individuelles

6 Le syndrome de dépendance: (valable pour tous les produits psychotropes)

Présence pendant un mois ou ensemble de façon répétée au cours d'une période de douze mois d'au moins trois critères parmi les suivants: Désir puissant ou compulsif de consommer la substance. Altération de la capacité à contrôler la consommation (arrêt, dose, durée). Survenue d'un syndrome de sevrage physiologique en cas de réduction ou d'arrêt de la consommation de la substance. Tolérance aux effets de la substance. Préoccupation principalement orientée vers la consommation de la substance. Poursuite de la consommation de la substance malgré les effets nocifs observés.

7 Types de consommations (fin)

Au milieu, il y a l'abus : Les consommations deviennent problématiques. DSM-IV définit des critères bien précis : Incidence des consommations sur le travail, l'école (échec, absentéisme, etc.) Problèmes judiciaires qui font surface Conduites à risques (consommations avant de conduire, machines de chantier, etc.)
Consommations qui continuent malgré les conflits provoqués justement par la consommation du produit (avec conjoints, parents par exemple)

8 Pourquoi consomme-t-on ?

Il y a plusieurs raisons : On peut consommer pour le fun, le plaisir, de temps en temps, pour faire la fête. Consommation qui devient de plus en plus régulière chez des jeunes « vulnérables », qui ont d'autres problèmes comme par exemple la

dépression, état anxieux, hyperactivité, problèmes familiaux. Ils utilisent le produit pour essayer de résoudre leur problème, comme une prise de médicament. Automédication. Dans ce cas, le risque de devenir dépendant est beaucoup plus important. - - -

9 Qui donc est menacé ?

Cela va dépendre des caractéristiques du consommateur. La dangerosité d'un produit psychotrope dépend donc avant tout du consommateur. Plus la personne est fragile et plus elle est menacée.

10 Pour celui qui est vulnérable

Il va trouver dans le produit un plaisir immédiat Il sera soulagé de sa souffrance (en raison des effets du produit) Il se sentira donc mieux (« quand je suis pété, c'est génial, je ne pense plus à mes problèmes scolaires »)

11 Une erreur « historique »

... La grande erreur a longtemps été de définir la problématique de la toxicomanie par la nature des produits utilisés en essayant d'évaluer leur « dangerosité ».

12 Enfin corrigée...

Nous savons que les phénomènes liés à la toxicomanie des jeunes ne se définissent pas par les produits utilisés, mais par les caractéristiques et la personnalité de celui qui les consomme.

13 Une conclusion qui s'impose:

La distinction entre drogue dure et drogue douce est surannée.

14 A l'adolescence L'ADOLESCENCE EST, EN TANT QUE TELLE, UNE PERIODE "A RISQUES".

Il s'agit d'une période où les phénomènes nécessaires d'individualisation et de recherche d'indépendance réactualisent souvent des problématiques plus anciennes, ce qui peut déboucher sur des ruptures de communication familiale, sur l'isolement, sur le repli sur soi, sur un état de déprime plus ou moins grave pouvant conduire à des idées suicidaires ou à des "prises de risques" inconsidérées.

15 Mal-être et prise de risque...

Dans le cadre de « ce mal-être à l'adolescence », la rencontre avec des produits psychotropes potentiellement puissants, principalement le cannabis et l'alcool à cet âge-là, peut paraître amener une solution à l'inconfort d'affronter la problématique du moment. Le plaisir fait d'un soulagement que l'on peut reproduire encore et encore en consommant un produit qu'on a l'illusion de pouvoir maîtriser peut ouvrir la voie aux conduites addictives.

16 Cannabis: L'usage récréatif

Consommations irrégulières Quasi toujours en groupe, pour le « fun ». (Consommations « du samedi soir »). Le cannabis prend peu de place dans la réalité et dans l'imaginaire. La « vie va bien » PEU DE DANGER !

17 Cannabis: L'usage abusif (problématique)

Consommation plus fréquente et régulière. Fume seul, souvent le soir pour s'endormir. A déjà eu des ennuis à cause du cannabis (police, école, accident de circulation, de travail etc.) « la vie va pas fort »: baisse de l'élan vital, chute scolaire, isolement. ATTENTION: DANGER ! Toxicomanie...

18 Cannabis: Addiction

Consommation quotidienne, voire plusieurs joints par jour. Grande importance du cannabis qui envahit la réalité et l'imaginaire. Peu d'autres intérêts. Chute scolaire, voire désinsertion socio-professionnelle. Début d'une petite délinquance (trafic, vol...) « la vie va pas bien du tout! », le cannabis devient automédication. Dépendance!

19 Qu'est-ce que l'interdit social?

C'est un ensemble de pratiques culturelles ou sociales tacitement admises, réglant tel ou tel aspect du comportement personnel ou interpersonnel. Alors que l'interdiction relève du domaine de la loi, l'interdit relève plutôt de celui des mœurs, c'est-à-dire de pratiques socialement intégrées ne requérant pas obligatoirement une formulation explicite.

20 Nous sommes tous concernés...

L'interdit pénal a fait la preuve de son incapacité à prévenir l'augmentation considérable de la consommation du cannabis par les plus jeunes. Il s'est montré incapable de promouvoir l'interdit et la prudence parmi la jeunesse. La Police n'a en effet ni le temps ni les moyens de s'occuper des consommateurs, elle s'occupe de lutter contre le trafic.

21 Un échec « programmé »...

L'interdit pénal a, hélas, souvent paru suffisant au monde des adultes pour que celui-ci se décharge complètement sur lui de sa responsabilité en ce qui concerne la consommation de cannabis par les plus jeunes... Voilà la cause d'un échec programmé...! Les phénomènes d'addiction chez les jeunes sont trop importants et trop graves pour en confier la prévention essentiellement à l'interdit pénal.

22 Ce qu'il est temps de faire...

Promouvoir la prudence, et l'interdit auprès des plus jeunes, non pas parce que la consommation est pénalement réprouvée mais parce qu'elle est potentiellement dangereuse. C'est votre tâche à vous, parents, enseignants, éducateurs...adultes significatifs pour les jeunes...

23 La saga des non-dits... à dire enfin...

Vingt-six interprétations cantonales différentes d'une loi qui ne peut plus être appliquée parce qu'elle devrait pénaliser des centaines de milliers de personnes en Suisse génèrent des «effets pervers ». Cela crée, particulièrement dans le cas du cannabis, un « pseudo-consensus social » pouvant valoriser, ou au mieux banaliser, le fait d'être « hors la loi » Ceci bloque la possibilité de créer l'interdit social et s'avère des plus contre-productifs en matière de prévention des abus de substances.

24 La saga des non-dits... à dire enfin...

Il n'y a pas de sens de pénaliser un usage récréatif de psychotropes. Les

conséquences d'un usage problématique (circulation routière, petite délinquance) sont largement « couvertes » par les lois actuelles.

25 Parents, enseignants, adultes: Que faire?

Etre attentifs, à l'écoute, présents. Etre renseignés, et au clair sur ses propres habitudes de consommation pour être crédibles. Provoquer le dialogue en n'évitant pas la confrontation si nécessaire. Mettre « la Loi » à la maison et à l'école ...et essayer de la faire respecter.

26 Ne pas renoncer et abandonner devant un dialogue difficile dû aux pseudo-certitudes de l'adolescent : « Tout va bien et de toute façon vous n'y comprenez rien du tout ! » En cas d'inquiétudes, ne pas hésiter à consulter sans l'adolescent (qui ne le veut pas !) On peut être aidé à l'aider !

27 Ne pas dramatiser mais ne pas banaliser !

Quel sens donner à la consommation de cannabis ? Récréative ? Abusive (problématique) ? Ou en est-on déjà au stade de l'addiction, celui de la toxicomanie ? Se rappeler que le problème ce n'est pas le produit, c'est de savoir comment va le jeune qui consomme du cannabis, quel est son état de santé, surtout psychique. C'est cet état de santé qui peut avoir besoin de soins, pas le fait de consommer du cannabis !

28 Qui peut agir ou conseiller ?

Vous, parents, enseignants, éducateurs, adultes... Vous êtes compétents ! Et quoi qu'ils n' en aient pas l'air, les jeunes comptent sur vous pour ça ! En cas de difficultés, votre médecin de famille, les centres spécialisés médicalisés (Drop-in à Neuchâtel, CPTT à la Chaux de Fonds, CAPT au Val de Travers, trans-AT dans le Canton du Jura, Le CENEA et Vivre sans fumer dans le Canton de Neuchâtel, le Drop-In de Bienne), les centres psycho-sociaux et l'office médicopédagogique peuvent vous aider.